

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**Annulation de la délibération n°2018-72
Cession d'un appartement au 137, rue Masonod
Copropriété « la Rochette », ex « Baticoop ».**

Séance du 27 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à vingt heures huit minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 19

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier,

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TREUVELOT Catherine,

Membres absents excusés : 4

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M BOURGEOIS Didier),

Mmes LETRAY Marie-Odile (représentée par M PIFFADY Philippe), TRAINI Marie (représentée par M ARGENTI Bernard),

Membres absents : 4

MM. RENAUD Jean-Xavier,

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 19 présents, 4 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018-72 en date du 31 juillet 2018 qui acceptait la cession d'un appartement type 4 situé au 137, rue Masonod, Copropriété « La Rochette », ex « Baticoop » à Monsieur et Madame Christian PERSICO.

Par un courrier reçu en Mairie le 16 novembre 2018, Monsieur et Madame Christian PERSICO informe la commune que leur fils Laurent PERSICO souhaite acquérir cet appartement. Confirmation reçue le 16 novembre 2018 par courrier.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation de France Domaine en date du 21 mars 2018 fait état d'une valeur de 45 000 €.

Monsieur le Maire précise que le marché immobilier est actuellement très dégradé sur la ville, les charges de la copropriété sont élevées et de lourds travaux de rénovation (électricité, isolation, etc ...) sont à réaliser pour rendre cet appartement habitable.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession de cet appartement à Monsieur Laurent PERSICO, soit le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves, au prix de 41 000 €. Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ANNULE** la délibération n°2018-72 concernant la cession d'un appartement type 4 situé au 137, rue Masonod, Copropriété « La Rochette », ex « Baticoop » à Monsieur et Madame Christian PERSICO.
- **ACCEPTTE** de céder à Monsieur Laurent PERSICO, soit le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves, au prix de 41 000 €. Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire,




Bernard ARGENTI.